



<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Service des actions sanitaires en production</b>  <b>primaire</b>  <b>Sous-direction de la santé et de protection animales</b>  <b>BICMA</b>  <b>251 rue de Vaugirard</b>  <b>75 732 PARIS CEDEX 15</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Instruction technique</b>  <b>DGAL/SDSPA/2019-217</b>  <b>19/03/2019</b></p>
---	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction modifie :**

DGAL/SDSPA/2018-725 du 26/09/2018 : Certification \_Echanges IntraUE \_Bovins, caprins, ovins et porcins par les vétérinaires officiels privés. Enregistrement des opérateurs dans TRACES et des VOP dans TRACES, EXPADON et CERTIVETO.

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Certification \_Echanges IntraUE \_Bovins, caprins, ovins et porcins par les vétérinaires officiels privés. Enregistrement des opérateurs dans TRACES et des VOP dans TRACES, EXPADON et CERTIVETO. **1ere modification**

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
DD(CS)PP

**Résumé :** Cette instruction décrit les procédures d'enregistrement :

- des opérateurs commerciaux souhaitant bénéficier de la certification par un vétérinaire officiel privé (VOP) dans TRACES;
- des vétérinaires officiels privés (VOP) dans TRACES, EXPADON et CERTIVETO.

**Les coordonnées de l'agent en charge du dossier chez FranceAgriMer (FAM) ont été modifiées**

**Textes de référence** ::-Décret 2011-1115 du 16 septembre 2011 relatif aux conditions de désignation des vétérinaires mandatés en application de l'article L. 203-9 du code rural et de la pêche maritime pour l'exercice de missions de certification officielle en matière d'échanges d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons ;

-Arrêté ministériel du 9 juin 1994 relatif aux règles applicables aux échanges d'animaux vivants, de semences et embryons et à l'organisation des contrôles vétérinaires ;

-Arrêté ministériel du 29 septembre 2011 modifié relatif aux conditions de désignation des vétérinaires mandatés pour l'exercice des missions de certification officielle en matière d'échanges au sein de l'Union européenne d'animaux vivants, de semences, ovules et embryons prévu à l'article D.236-6 du code rural et de la pêche maritime ;

-Note de Service N2010-8212 du 2 août 2010 relative à la présentation du mode opératoire TRACES – partie échange intracommunautaire.

## I. OPERATEURS :

Les opérateurs qui souhaitent entrer dans le dispositif de certification par les vétérinaires officiels privés (VOP) doivent en faire la demande à la DD(ec)PP du département dans lequel a lieu le départ des animaux.

Il convient de leur préciser que :

- la visite préalable à la certification ne peut-être réalisée que par le vétérinaire qui établit les certificats. Le paiement de cette visite est réalisé de gré à gré entre l'opérateur et le vétérinaire ;
- la redevance est de 14,20 euros, payée par France Agri Mer (FAM) au vétérinaire ;
- Pour le paiement des vétérinaires par FAM, une caution correspondant à 1/6 des certificats émis ou estimés par l'opérateur sur une année est exigée avant toute entrée dans le dispositif. Cette dernière sera restituée lorsque le logiciel EXPADON. Il sera fonctionnel pour le paiement des certificats aux échanges ;
- les opérateurs devront payer tous les 4 mois pour l'émission de ces certificats. Le montant payé devra correspondre exactement à celui du courrier d'appel à paiement envoyé par FAM.
- les opérateurs devront régler tous les certificats, même les certificats annulés. Si l'annulation est due à une erreur du VOP, l'opérateur devra s'arranger avec le VOP.

### x COMPTES TRACES OPERATEURS

Les comptes TRACES des opérateurs doivent être créés par les DDecPP ou validés par ces dernières si la demande a été faite directement par l'opérateur dans TRACES.

**Le numéro de SIRET (sans espace) des opérateurs doit obligatoirement apparaître dans le champ « nom » à la suite du nom de l'opérateur, dans le compte « organisation » TRACES. (Exemple NOM : Marchand 23165498732165).**

**Merci de vérifier dans TRACES que l'opérateur ne dispose que d'un seul compte où est indiqué le N° de SIRET pour éviter la sélection d'un compte sans SIRET lors de la demande par l'opérateur d'un certificat.**

**Le numéro de SIRET doit être indiqué dans la case du certificat correspondant au lieu d'origine des animaux quand ce dernier est un centre de rassemblement.**

**Si le lieu d'origine est une exploitation bovine ou porcine, le N° de SIRET doit figurer dans la case « Expéditeur » du certificat TRACES.**

### x ENREGISTREMENT DES OPERATEURS AUPRES DE FAM

Les DDecPP renseignent le tableau joint en annexe I et le renvoient à la DGAL ([bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bicma.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr)).

La DGAL en informe FAM qui demande alors la caution à l'opérateur.

### x OUVERTURE DU DISPOSITIF DE CERTIFICATION

La certification par un vétérinaire officiel privé ne doit se faire que si la caution a été payée à FAM.

FAM informe la DGAL par e-mail du paiement de la caution. La DGAL informe alors la DD(ec)PP que la certification par un VOP peut avoir lieu chez cet opérateur.

## II. VETERINAIRE OFFICIEL PRIVE (VOP)

### x FORMATION

Les vétérinaires qui ont été choisis suite à l'appel à candidature doivent avoir suivi deux formations une pratique et une théorique.

Les formations sont gérées par l'ENSV. Les documents sont téléchargeables sur le site de l'ENSV formation continue/vétérinaires certificateurs

<http://www.ensv.fr/formations/formation-continue/dispositif-de-formations-locales-de-veterinaires-certificateurs/>

La formation pratique est soit régionale, soit organisée par la DDecPP.

La formation théorique est obligatoire dans l'année qui suit le mandatement. Elle peut être réalisée avant ou après la formation pratique.

Elle peut se dérouler soit en région soit au niveau national (dates de formation sur le site de l'ENSV).

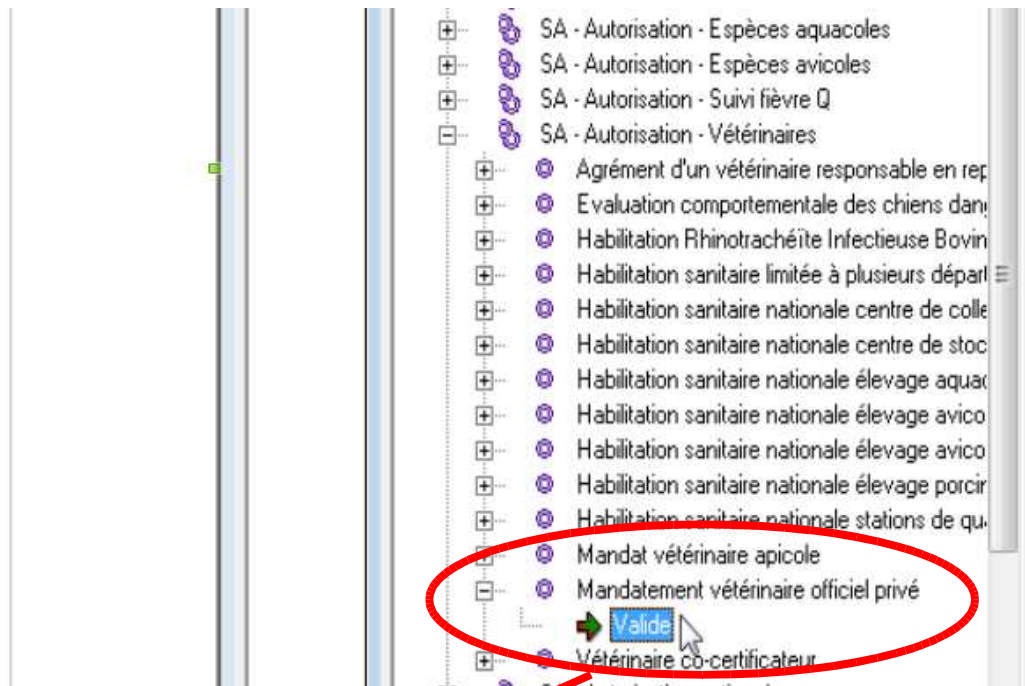
### x ENREGISTREMENT DANS SIGAL (Non encore repris dans RESYTAL)

La DDecPP doit renseigner dans SIGAL sur « l'établissement » du vétérinaire l'autorisation « mandatement vétérinaire officiel privé » en inscrivant systématiquement l'adresse e-mail personnelle du vétérinaire, dans la case commentaire de l'autorisation. Cette adresse est le LOGIN qui permet au VOP de se connecter à TRACES.

## SIGAL



**Clic droit sur autorisation puis clic sur nouveau**



**Clic droit : rapatrier**

ETABLISSEMENT - AUTORISATION - PROPRIETES (consultation)

Etablissement	AGNERAY François		
Mot directeur	AGNERAY		
Identifiant	ORDRE - Numéro inscription Ordre vét.	18339	
Atelier			
Type autorisation	MDT_VOP	Mandatement vétérinaire officiel privé	
Etat autorisation	Valide		
Motif			
Acte terrain			
Département	31	Numéro	? Date parution JO
Commentaire	f.agneray@vstaurignac.fr		
Attribuée le	03/01/2017	valide du	03/01/2017 au 00/00/0000

N° 10000472548, créé le 03/01/2017, modifié le 03/01/2017 par 100000000000

**Compléter l'adresse e-mail (adresse personnelle du véto)**

La DGAL réalise régulièrement (1 fois tous les 15 jours) des extractions SIGAL pour obtenir les coordonnées des nouveaux vétérinaires mandatés et créer ainsi leur compte TRACES.  
Le tableau ainsi extrait de SIGAL et comprenant les coordonnées des nouveaux VOP est ensuite transmis à FAM.

x ENVOIE RIB ET MANDAT pour le paiement des certificats aux vétérinaires.

Les RIB et les **originaux des mandats** (mandat à remplir en annexe II si le RIB transmis n'est pas rattaché au compte bancaire individuel du vétérinaire, mais correspond au RIB d'une structure collective) doivent être envoyés par la DDecPP directement à FAM à :

ETABLISSEMENT - AUTORISATION - PROPRIETES (consultation)

Etablissement	AGNERAY François		
Mot directeur	AGNERAY		
Identifiant	ORDRE - Numéro inscription Ordre vét.	18339	
Atelier			
Type autorisation	MDT_VOP	Mandatement vétérinaire officiel privé	
Etat autorisation	Valide		
Motif			
Acte terrain			
Département	31	Numéro	?
Date parution JO			
Commentaire	f.agneray@vetaurignac.fr		

Attribuée le 03/01/2017 valide du 03/01/2017 au 00/00/0000

N° 100004732548, créé le 03/01/2017, modifié le 03/01/2017 par 1000000000000

François PERROTIN  
Chargée de projets  
Unité Normalisation  
FranceAgriMer  
12 rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil cedex.

Massy EZZAT PANAH/ Lucette GUACIDE  
Pôle Certificats  
Unité Certificats, Aide Alimentaire et Meunerie  
FRANCEAGRIMER  
12, rue Henri ROL-Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil Cedex

x ENREGISTREMENT DANS EXPADON ET CERIVETO.

EXPADON

Le VOP demande son enregistrement en tant que vétérinaire privé sur le site EXPADON  
<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Login/Login.aspx?ReturnUrl=%2fexpadon%2f>

**Consultation et téléprocédure (Accès avec identification)**

Ce mode de connexion permet :

- d'une part aux utilisateurs commerciaux de consulter les informations et d'envoyer par téléprocédure les certificats sanitaires aux services concernés ;
- d'autre part aux services de contrôles officiels de consulter les informations et de gérer les fonctionnalités administratives qui les concernent.

Cet accès se fait à l'aide d'un identifiant nominatif de connexion et d'un mot de passe associé.

Identifiant : \*

Mot de passe : \*

**• Vous n'êtes pas encore inscrit. ?**

**• Vous avez oublié votre mot de passe.**

Etape n° 2

Merci de renseigner les champs suivants :

Nom : (*)	<input type="text"/>	Prénom : (*)	<input type="text"/>
Société / Organisme : (*)	<input type="text"/>	Email : (*)	<input type="text"/>
		Confirmation : (*)	<input type="text"/>
		<i>Attention ! En cas d'erreur d'adresse mail, votre demande d'inscription sera rejetée.</i>	
Adresse Société: (*)	<input type="text"/>	Téléphone : (*)	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>		

Merci de choisir un mot de passe qui vous sera demandé lors de la connexion à l'application :

Mot de passe : (*) (**)	<input type="password"/> *	Confirmation : (*)	<input type="password"/>
-------------------------	----------------------------	--------------------	--------------------------

Merci de choisir le profil souhaité :

Profil : (\*)

**IMPORTANT**

**Choisir le Profil vétérinaire privé**

CERTIVETO

Le VOP s'inscrit sur CERTIVETO en se connectant sur le site CERTIVETO FranceAgriMer  
<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/CertiVeto/Utilisateur/Login.aspx?ReturnUrl=%2fcertiveto>

IL doit être déjà inscrit sur EXPADON en tant que vétérinaire privé.

Inscrivez votre mot identifiant et votre mot de passe.

The screenshot shows the login interface for the 'Rémunération vétérinaires' service on the FranceAgriMer website. The header includes the FranceAgriMer logo and the text 'ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER (FranceAgriMer)'. The main heading is 'Rémunération vétérinaires'. There are three main sections: 1. 'IDENTIFICATION' with input fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', and a 'Valider' button. 2. 'BIENVENUE' with a welcome message and a link to 'Télécharger une demande d'habilitation'. 3. 'EN CAS DE PROBLÈMES' with information on how to contact support and a link to 'formulaire de contact'. At the bottom, it states 'SOUVE TUTELE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ, ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE'.

La procédure à suivre est transmise aux vétérinaires lors de la formation pratique.

Le manuel d'utilisation de « Certivito » est accessible sur le site de l'ENSV : <http://www.ensv.fr/formations/formation-continue/dispositif-de-formations-locales-de-veterinaires-certificateurs/>

#### LES SUPPORTS DE FORMATION (actualisés juin 2018)

- Supports FORMATION REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE

- Introduction - Le dispositif de formation des vétérinaires certificateurs (50 téléchargements)
- Temps 1 : Présentation générale de la certification (44 téléchargements)
- Temps 2 : Certification des bovins (44 téléchargements)
- Temps 2 : Certification des Petits ruminants (251 téléchargements)
- Temps 2 : Certification des Porcins (2 téléchargements)
- Temps 3 : Transport et bien-être (40 téléchargements)
- Temps 3 : Transport des Animaux Vivants - Livret Stagiaire (à imprimer également) (39 téléchargements)

- Supports FORMATION INFORMATIQUE (attention, le ppt est animé, il serait bon que les formateurs le testent avant de le dispenser)

- Présentations formation informatique (275 téléchargements)

Manuel d'utilisation CERTIVETO

Vous voudrez bien me faire part des difficultés rencontrées lors de l'application de cette instruction.

Le Directeur Général de l'Alimentation  
Patrick DEHAUMONT





**ANNEXE 2 :MODELE de MANDAT**

**MANDANT :**

Je soussigné(e) M. ou Mme \_\_\_\_\_  
(nom et prénom personne physique)

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (adresse complète),

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_ (désignation du  
représentant légal de l'entité qui donne mandat : chef d'entreprise individuelle, gérant, etc.)

Dûment habilité à cet effet

De l'entreprise \_\_\_\_\_  
(désignation légale de la personne morale)

Dont le siège social est situé (si différent de l'adresse ci-dessus) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (adresse complète),

sous le numéro \_\_\_\_\_ (numéro d'immatriculation SIRET)

**DONNE POUVOIR A, ET MANDATE**

**MANDATAIRE**

La personne morale : \_\_\_\_\_  
(désignation légale de l'entreprise, ou du comité,...)

avec le numéro \_\_\_\_\_ (numéro d'immatriculation SIRET)

Représentée par : \_\_\_\_\_  
(personne physique habilitée = nom, prénom et fonction) , dûment habilité(e) à cet effet

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

**POUR**

Recevoir le montant des rémunérations dues par FranceAgriMer dans le cadre de la certification  
d'animaux vivants destinés à l'export

Sur le compte bancaire n° : \_\_\_\_\_  
(code banque) (code guichet) (n°compte) (clé)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le MANDANT, (nom et prénom, signature originale, cachet de l'entité)	Le MANDATAIRE (nom et prénom, signature originale et cachet de l'entreprise)
--	--

*Bon pour pouvoir,*

*Bon pour acceptation,*